

Monsieur Pierre BOULANGER
Président du Syndicat Intercommunal
d'Assainissement Avre et Luce
Mairie de Moreuil
Place Norbert Malterre
80110 MOREUIL

Moreuil le 5 septembre 2013

à

**Mesdames, Messieurs les
riverains de THENNES et
BERTEAUCOURT LES THENNES**

NOS REF :
PB/CC/149

OBJET :
Financement des aides au raccordement des particuliers

Madame, Monsieur,

Conformément à notre courrier du 1^{er} juillet 2013, vous avez pu constater que les travaux de raccordement au réseau public d'assainissement, ont démarré depuis quelques semaines.

Afin de vous éclaircir sur les démarches pour obtenir l'aide de l'Agence de l'Eau, nous vous joignons une notice explicative des étapes à suivre.

Attention, nous insistons sur le fait que les documents doivent être lisibles, complets, notamment la fiche de renseignements, ainsi que le devis où doit apparaître la nature des travaux envisagés.

Dans le cas contraire, nous enregistrerons, lors de la saisie, un raccordement simple et il ne vous sera plus possible de faire appel.

En priorité, la fiche de renseignements est à retourner auprès de Madame Corinne CARREEL, en Mairie de MOREUIL, puis le devis dûment complété par l'entreprise, la facture acquittée qui doit être conforme au devis et enfin le certificat de bon raccordement devant être rempli par la SAUR.

Nous comptons sur votre compréhension et restons à votre entière disposition.

Dans l'attente, veuillez croire, Madame, Monsieur, en nos respectueuses salutations.



RESUME DES MODALITES TECHNIQUES ET PRATIQUES POUR RACCORDER SES EAUX USEES AUX RESEAUX PUBLICS D'ASSAINISSEMENT

I°) POURQUOI SE RACCORDER ?

Se raccorder une fois dans la vie d'une maison, c'est :

- améliorer son confort,
- mettre son habitation en conformité avec la Loi,
- permettre l'épuration des eaux usées,
- améliorer l'état des eaux de surface, des nappes, des plages et assurer la gestion des eaux pluviales.

II°) PRINCIPES D'INTERVENTION ET MODALITES FINANCIERES

- L'Agence de l'Eau Artois Picardie n'applique pas de plafond de ressources financières pour l'attribution de ses aides qui sont forfaitaires :
 - o 1 000 € pour un raccordement simple,
 - o 1 600 € pour un raccordement complexe (relèvement des eaux usées, fonçage ...)
 - o 4 000 € pour un raccordement spécifique (rejets artisanaux, école ...)
 - o + 800 € pour la gestion des eaux pluviales à la parcelle si les travaux sont réalisés en même temps.

III°) QUE FAUT-IL FAIRE ?

1. Adresser au Syndicat Intercommunal d'Assainissement Avre Luce (Mairie de Moreuil) ou dans vos mairies qui nous transmettrons :
 - ⇒ la fiche de renseignement jointe,
 - ⇒ devis devant correspondre à la facture acquittée :
 - raccordement simple : raccordement simple maison ou cité,
 - raccordement complexe : raccordement simple + fonçage ou (et) relèvement eaux usées ou immeuble > 2 logements,
 - raccordements spéciaux, gestion des eaux pluviales (infiltration, récupération)),
 - ⇒ ou facture des matériaux si vous faites les travaux vous-mêmes,
 - ⇒ 1 RIB original (relevé d'identité bancaire ou postal),
2. A la réception de ces documents, vous devrez prendre un rendez-vous en fin de chantier avec la Saur pour faire contrôler les travaux (eaux usées, eaux pluviales) et obtenir ainsi un certificat de bon raccordement,
3. Un bordereau récapitulatif des bénéficiaires des aides sera adressé par le Syndicat à l'Agence de l'Eau qui, après vérification, verse en retour au Syndicat la somme correspondante à l'état récapitulatif des dépenses pour reversement aux bénéficiaires (délai de paiement environ 3 mois).

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT AVRE LUCE
MAIRIE DE MOREUIL
PLACE NORBERT MALTERRE
80110 MOREUIL**

RACCORDEMENT AU RESEAU PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

**FICHE DE RENSEIGNEMENT
A RETOURNER IMPERATIVEMENT AVANT LE 30 SEPTEMBRE 2013**

DEMANDEUR :

NomPrénom

Adresse

.....

Téléphone :Mail

Adresse des travaux (si différente).....

.....

Statut du demandeur :

- | | | |
|--|--|---|
| <input type="checkbox"/> Propriétaire occupant | <input type="checkbox"/> Propriétaire bailleur | <input type="checkbox"/> Occupant à titre gratuit |
| <input type="checkbox"/> Accédant à la propriété | <input type="checkbox"/> Locataire | <input type="checkbox"/> Copropriétaire |
| <input type="checkbox"/> Usufruitier | <input type="checkbox"/> HLM | <input type="checkbox"/> Autres |

Situation et statut familial :

- Célibataire Veuf(ve) Marié(e) Concubinage

Nombre de personnes vivant au foyer :

Nombre de personnes à charge :

Nature des travaux envisagés

- Raccordement simple
 Raccordement complexe
 Raccordement spécial

Age du logement :

- moins de 5 ans plus de 5 ans

Fait àleSignature

**DEVIS DE TRAVAUX
POUR LE RACCORDEMENT DES EAUX USEES
AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT**

COORDONNEES DE L'ENTREPRISE :

.....

.....

NOM DU PARTICULIER (celui qui paie les travaux) :

ADRESSE :

.....

TELEPHONE :MAIL :

	PRIX UNITAIRE EN € HT	QUANTITE (ml, m ²)	PRIX EN € TTC
1 - collecte des eaux usées de l'immeuble : <ul style="list-style-type: none"> • vidange, curage, rebouchage • terrassement, canalisations, aération... • WC, réfection des sols (carrelage) etc • collecte des eaux pluviales par une conduite spécifique 			
2-1 relèvement des eaux usées 2-2 fonçage sous carrelage			
3 - prétraitement spécifique (réservé aux immeubles à usage de commerce) <ul style="list-style-type: none"> • débourbeur, déshuileur ... 			
4 - collecte et gestion (totale ou partielle) des eaux pluviales à la parcelle			
5 - autres			

L'entreprise certifie que les travaux seront réalisés conformément au présent devis et dans les règles de l'art.

Date, cachet et signature de l'entrepreneur :